

# POLITIQUE D'HÉBERGEMENT DES ANIMAUX DE COMPAGNIE



1. L'hébergement avec des animaux de compagnie entraîne un supplément de 15 € par animal et par nuit.
2. L'hébergement de plus d'un animal par chambre doit être autorisé par l'hôtel avant l'arrivée.
3. Seuls seront admis les animaux domestiques ne dépassant pas 35 kg, à l'exception des chiens d'assistance/guide accompagnant la personne assistée, ainsi que des animaux appartenant aux Forces Armées ou aux Forces et Corps de Sécurité.
4. Pendant leur séjour dans l'hôtel, les animaux ne doivent pas causer de désagréments (abolements, pleurs, etc.) ni endommager le mobilier des chambres ou des zones communes. L'animal doit maintenir une hygiène appropriée et utiliser uniquement des accessoires conçus pour son alimentation.
5. Il est interdit de laisser les animaux seuls dans la chambre. En cas de force majeure, le client devra accrocher le panneau "ANIMAL DOMESTIQUE DANS LA CHAMBRE". Dans ce cas, aucun service de nettoyage ne sera effectué.
6. Le nettoyage de la chambre sera effectué obligatoirement une fois par jour. Pour demander ce service, merci de placer le panneau "NETTOYEZ LA CHAMBRE" afin que notre personnel puisse intervenir.
7. L'hôtel met à disposition une zone désignée dans la Cafétéria pour faciliter le service de nourriture et de boissons (consultez notre personnel).
8. L'animal pourra circuler dans l'hôtel uniquement tenu en laisse ou dans sa cage de transport, et sous le contrôle de son propriétaire. Il ne sera autorisé que dans les zones réservées à cet effet. Les buffets, restaurants, salles de petit-déjeuner, salle de sport et piscine sont strictement interdits. En cas de non-respect, les services inclus dans la réservation ne seront pas fournis.
9. En cas de non-respect, les services inclus dans la réservation ne seront pas fournis.
10. L'hôtel se réserve le droit d'admission si l'animal ne remplit pas les conditions établies, est considéré comme dangereux et/ou dérange les autres clients ou le fonctionnement de l'établissement.
11. Le propriétaire est responsable du bruit causé par l'animal, veillant à ne pas perturber le repos des autres clients. En cas de nuisance, la direction informera immédiatement le client et pourra demander que des mesures soient prises.
12. En cas de non-respect de ces conditions, ou par décision de la Direction, l'hôtel se réserve le droit de demander le départ immédiat de l'animal et/ou de facturer sur la carte de crédit du client les dommages occasionnés.